



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 1^{er} février 2021 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Augmenter la marge de recul avant de l'habitation unifamiliale projetée à 250 m au lieu de 200 m. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

Identification du site concerné : Chemin du Lac Bélisle, lot 3 674 605 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Dans l'éventualité que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal soit à huis clos, il sera possible de vous exprimer par écrit à l'adresse courriel municipalite@mont-carmel.org avant la séance du 1^{er} février 2021.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 14 janvier 2021.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier